

1 - BILAN ACTIF					DGFIP N° 2050 2025	
ACCENTURE S.A.S.						
		2025			2024	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		—				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	—	—	—	
		Frais de développement *	—	—	440	
		Concessions, brevets et droits similaires	10 731 554	10 731 554	54 424	
		Fonds commercial (1)	73 892 138	8 063 660	65 828 477	
		Autres immobilisations incorporelles	358 258 272	—	358 262 270	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	—	—	—	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	—	—	—	
		Constructions	—	—	—	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	
		Autres immobilisations corporelles	60 904 901	47 761 946	9 865 511	
		Immobilisations en cours	48 624	—	151 147	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	569 935	—	42 959	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	—	—	—	
		Autres participations	3 012 142	—	3 012 142	
		Créances rattachées à des participations	—	—	—	
		Autres titres immobilisés	8 951 460	—	10 333 300	
		Prêts	—	—	—	
		Autres immobilisations financières *	1 775 376	—	2 550 583	
	TOTAL (II)		518 144 405	66 557 161	451 587 243	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	—	—	—
			En cours de production de biens	—	—	—
			En cours de production de services	14 633 290	—	17 469 230
			Produits intermédiaires et finis	—	—	—
			Marchandises	—	—	—
			Avances et acomptes versés sur commandes	109 623	—	1 801 026
		CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	480 557 633	377 390	513 500 790
			Autres créances (3)	106 090 624	4 105 638	138 417 689
		DIVES	Capital souscrit et appelé, non versé	—	—	—
			valeurs mobilières de placement (dont actions propres *)	—	—	—
	Comptes de Régularisation		Disponibilités	171 895	—	496 728
			Charges constatées d'avance (3)*	7 998 554	—	2 516 626
			TOTAL (III)	609 561 622	4 483 029	674 202 090
			Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	—		
			Primes de remboursement des obligations (V)	—		
			Ecarts de conversion actif * (VI)	—		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		1 127 706 028	71 040 191	1 056 665 837	1 124 303 347

			DGFIP N° 2051 2025	
2 - BILAN PASSIF avant répartition				
ACCENTURE S.A.S.				
			2025	2024
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *		18 161 069	18 161 069
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		4 071 760	4 071 760
	Écarts de réévaluation (2) *		—	—
	Réserve légale (3)		1 816 107	1 725 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		—	—
	Réserves réglementées (3)* Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :		23 637	23 637
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants :		1 761	1 761
	Report à nouveau		305 115 503	299 775 276
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		61 460 406	50 431 333
	Subventions d'investissement		—	—
	Provisions réglementées *		—	—
	TOTAL (I)		390 650 245	374 189 839
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		—	—
	Avances conditionnées		—	—
	TOTAL (II)		—	—
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		18 406 829	4 987 589
	Provisions pour charges		—	—
	TOTAL (III)		18 406 829	4 987 589
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		—	—
	Autres emprunts obligataires		—	—
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		—	—
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		—	—
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 126 498	2 197 210
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		116 784 378	180 768 823
	Dettes fiscales et sociales		302 746 753	357 665 568
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		102 697	15 344
	Autres dettes		3 524 364	6 862 206
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		222 324 068	197 616 765
TOTAL (IV)		647 608 761	745 125 919	
Écarts de conversion passif * (V)			—	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		1 056 665 837	1 124 303 347	
RENOIS	Écart de réévaluation incorporé au capital		—	—
	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	—	—
		Écart de réévaluation libre	—	—
		Réserve de réévaluation (1976)	—	—
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		—	—
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		645 482 263	742 587 484
	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		—	—

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2025

ACCENTURE S.A.S.

			2025	2024	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		78 505 139	101 124 130	
	Production vendue	biens *	—	—	
		services *	2 097 950 918	2 189 369 718	
	Chiffres d'affaires nets *		2 176 456 057	2 290 493 848	
	Production stockée *		(2 835 939)	(3 684 708)	
	Production immobilisée *		—	—	
	Subventions d'exploitation		—	—	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		7 059 116	2 705 143	
	Autres produits (1) (11)		3 598 315	378 184	
Total des produits d'exploitation (2) (I)		2 184 277 550	2 289 892 468		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *		—	—	
	Variation de stock (marchandises) *		—	—	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *		—	—	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		—	—	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		1 212 161 162	1 262 290 257	
	Impôts, taxes et versements assimilés *		22 345 907	22 784 490	
	Salaires et traitements *		491 666 434	525 595 441	
	Charges sociales (10)		247 169 222	328 640 993	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	— dotations aux amortissements *	6 293 526	7 731 167
			— dotations aux provisions	—	—
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		—	350 000
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		17 618 465	3 077 073
	Autres charges (12)		79 332 297	60 884 767	
Total des charges d'exploitation (4) (II)		2 076 587 017	2 211 354 190		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			107 690 532	78 538 277	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			—	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			—	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		—	—	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		309	—	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		2 066 322	1 395 695	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		—	1 742 123	
	Différences positives de change		—	—	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		—	—	
	Total des produits financiers (V)		2 066 632	3 137 819	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		—	250 872	
	Intérêts et charges assimilées (6)		102 519	1 831 791	
	Différences négatives de change		—	—	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		—	—	
	Total des charges financières (VI)		102 519	2 082 663	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			1 964 113	1 055 155	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			109 654 645	79 593 433	

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)				DGFip N° 2053 2025	
ACCENTURE S.A.S.					
				2025	2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			—	—
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			45 038	57 101
	Reprises sur provisions et transferts de charges			—	60 570
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			45 038	117 671
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			67 995	129 459
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			198 242	12 977
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			166 328	411 303
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			432 567	553 741
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				(387 528)	(436 069)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	17 722 421	9 044 416
Impôts sur les bénéfices *			(X)	30 084 289	19 681 613
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				2 186 389 221	2 293 147 959
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				2 124 928 815	2 242 716 625
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				61 460 406	50 431 333
REVENUS	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			—	—
	{	produits de locations immobilières		—	—
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		—	—
	{	Crédit-bail mobilier *		1 824 522	2 621 785
		Crédit-bail immobilier		—	—
	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			—	—
	Dont produits concernant les entreprises liées			2 065 955	1 395 696
	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1 309	—
	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			—	—
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			—	—
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			—	—
	Dont transferts de charges			—	—
	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			—	—
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			—	—
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			78 115 374	58 709 519
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :				

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

ANNEXE

La société Accenture S.A.S. a pour objet social, tant en France qu’à l’étranger, toutes prestations de conseil aux entreprises notamment en matière d’organisation, de gestion, de stratégie, d’informatique et autres technologies, toutes prestations d’assistance en matière de gestion de projets, tous travaux ou services à toutes entreprises, en matière d’informatique, de technologies de l’information ou autres technologies, de création ou de gestion de sites Internet, de formation, et d’assistance en matière de gestion.

1 Faits marquants de l’exercice

Contrôle Urssaf

Le contrôle Urssaf initié en janvier 2024, concernant les années civiles 2021, 2022 et 2023, s’est conclu en janvier 2025 sans rectification significative.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels, arrêtés au 31 août 2025, ont été établis et sont présentés conformément aux règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France, notamment le règlement n°2014-03 modifié de l’Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

La société fait partie d’un groupe d’intégration fiscale dont la société mère est Accenture Holdings France S.A.S.. Dans ce cadre, la société verse à Accenture Holdings France S.A.S. l’impôt sur les bénéfices dont elle serait redevable si elle était imposée séparément.

2.1 Actif immobilisé

Les éléments d’actif immobilisé ont été évalués selon la méthode des coûts historiques. Ainsi, la valeur brute des éléments de l’actif immobilisé correspond à la valeur d’entrée des biens dans le patrimoine de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d’utilisation des biens selon le mode linéaire ou selon le mode dégressif lorsque ce dernier reflète mieux la dépréciation économique des immobilisations concernées. Les dotations aux amortissements sont calculées prorata temporis sur la base des durées d’utilisation suivantes :

Immobilisations	Durée / mois	Mode
Logiciels	12	Linéaire
Agencements, installations	108	Linéaire
Câblage informatique	36	Dégressif
PC fixes et portables	36	Dégressif
Autres matériels informatiques, serveurs inclus	60	Dégressif
Installations et matériel téléphoniques	60	Dégressif
Mobilier de bureau	108	Linéaire
Autres matériels de bureau	60	Linéaire

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation, créances rattachées, prêts et dépôts et cautionnements. Les titres de participation sont évalués à la valeur d’utilité appréciée en fonction de plusieurs critères : capitaux propres, rentabilité, perspectives d’évolution, et intérêt stratégique

ACCENTURE S.A.S.

Comptes annuels au 31 août 2025

pour le groupe Accenture. Lorsque les filiales enregistrent des pertes durables, la valeur d'inventaire retenue à la clôture de l'exercice est égale à la quote-part de situation nette correspondant aux titres détenus. Si la situation nette de la filiale est négative, une provision complémentaire est enregistrée lorsqu'il existe un risque de comblement de passif.

Dans le cadre de la première application, au 1er septembre 2016, du Règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 qui transpose la directive comptable européenne 2013/34/UE, une analyse relative aux fonds commerciaux et aux malis techniques a été menée.

Au terme de cette analyse, l'affectation des malis techniques au poste « fonds commercial » n'a pas été remise en cause.

Les fonds commerciaux de la société sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.2 Reconnaissance du revenu

Les revenus de la société sont issus principalement de contrats en régie et de contrats au forfait pour lesquels le chiffre d'affaires est reconnu comme suit :

Les produits d'exploitation et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les produits d'exploitation et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Les créances relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en factures à établir, selon que les prestations réalisées ont été facturées ou non. Si la facturation est supérieure aux prestations réalisées, le différentiel figure en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, si le coût de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à la clôture de l'exercice à hauteur de la différence.

Cette provision apparaît alors au passif du bilan en provision pour risques et charges.

2.3 En-cours de production de services

Les coûts engagés dans la phase initiale des contrats (coûts de transition et/ou de transformation) sont différés lorsqu'ils sont spécifiques aux contrats, qu'ils se rapportent à une activité future et/ou génèrent des avantages économiques futurs, et qu'ils sont recouvrables. Ces coûts sont alors classés en en-cours de production de services et sont rapportés au résultat sur la durée du contrat ou au gré des versements effectués par le client lorsqu'un financement spécifique est prévu au contrat.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

2.4 Disponibilités

Le solde bancaire apparaissant au bilan correspond au solde non encore placé sur le compte de cash pooling. Ce compte de cash pooling est inclus dans le poste « Autres créances » ou « Autres dettes » du bilan selon la position à la clôture de l'exercice.

2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont valorisées sur la base du dernier cours de change en date du 31 août 2025.

2.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Accenture S.A.S. à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel, ou découler des pratiques de la société.

Le montant provisionné correspond à la sortie de ressources qu'Accenture S.A.S. estime probable pour remplir son obligation.

2.7 Plan d'attribution d'actions gratuites

Certains salariés de la société bénéficient de promesses sans garantie de se voir remettre à une date ultérieure des actions de la société mère, Accenture plc, dénommés « Restricted Share Units » (RSU), dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du groupe datant de 2010 et modifié en 2020.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

- Les droits sont acquis linéairement ou in fine sur des périodes variant généralement entre 1 et 5 ans, sous condition de présence.
- chaque RSU donne droit à la livraison, à la date et dans les conditions prévues sur l'accord d'attribution individuel, d'une action de catégorie A de la société Accenture plc ;
- Les RSU sont réputées qualifiées ou non qualifiées, c'est-à-dire octroyées selon un plan conforme ou non conforme aux dispositions du Code de Commerce français. Les RSU peuvent donner lieu à la livraison d'actions nouvelles d'Accenture plc ou être livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc ;
- Les RSU qualifiées suivent un régime fiscal différent pour les bénéficiaires de celui applicable aux RSU non qualifiées ; les actions livrées au titre de RSU qualifiées postérieures à janvier 2016

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

doivent être livrées au moins un an après la date d'octroi des RSU et ne peuvent être cédées avant une période de deux années suivant l'octroi ;

- Depuis le 4 février 2016, les RSU octroyées dans le cadre des promotions et des recrutements de Managing Directors, au titre du Programme d'investissement volontaire ainsi que les RSU de performance sont qualifiées.

Pour les RSU livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc, aux termes d'un contrat entre la société mère et sa filiale, Accenture plc refacture à Accenture S.A.S. une charge égale au coût de rachat des actions sur le marché au moment de la livraison. En conséquence, en application du règlement CRC 2008-15, la société constitue une provision au titre des droits acquis ou partiellement acquis mais non encore versés. La provision est calculée sur la base du cours de l'action Accenture plc à la clôture de l'exercice (\$ 259,97 au 31 août 2025) et tient compte d'hypothèses de taux de départ.

3 Compléments d'information sur le bilan au 31 août 2025

3.1 Immobilisations

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements retracent l'évolution de ces postes sur l'exercice clos le 31 août 2025.

Valeurs brutes des immobilisations (en euros) :

FY 2025	31 août 2024	Acquisitions	Cessions	Fusions	31 août 2025
Frais d'établissement et de développement	724 664	—	724 664		—
Immobilisations Incorporelles	442 905 877	—	23 911		442 881 965
Inst générales, agencements et aménagements divers	19 387 136	5 305 849	1 401 445		23 291 540
Matériel de bureau et informatique	35 175 420	4 638 765	2 200 824		37 613 361
Avances et acomptes	42 959	526 975	—		569 935
Immobilisations corporelles en cours	151 147	—	102 522		48 624
Autres participations	3 012 142	—	—		3 012 142
Autres titres immobilisés	10 333 300	213 840	1 595 680		8 951 460
Prêts et autres immobilisations financières	2 550 583	169 479	944 686		1 775 376
Total	514 283 231	10 854 908	6 993 732	—	518 144 405

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles, en valeurs brutes, incluent des logiciels à hauteur de 10 731 554 €, des malis de fusion sur actifs incorporels à hauteur de 358 258 272 € et des fonds commerciaux pour 73 892 138 €.

Ces fonds commerciaux comprennent :

→ A hauteur de 55,9 M€, le fonds commercial de l'activité Managed Services.

→ A hauteur de 2,8 M€, le fonds commercial de l'activité Song.

→ A hauteur de 5,5 M€, les fonds commerciaux de l'activité optimisation de la performance après-vente, ces fonds étant dépréciés à 100%.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

→ A hauteur de 7,8 M€, les fonds commerciaux de l'activité Technology, provenant de l'intégration de la société Linkbynet S.A.S.

→ A hauteur de 0,4 M€, les fonds commerciaux de l'activité Strategy et Consulting, provenant de l'intégration de la société Umlaut S.A.S., ces fonds étant dépréciés à 100%

→ A hauteur de 1,6 M€, les fonds commerciaux de l'activité Industry X, provenant de l'intégration de la société Optimind Group S.A.S.

Le principal indicateur de valeur des fonds commerciaux est le chiffre d'affaires qu'ils permettent de générer.

Le montant de la dépréciation des fonds commerciaux est indiqué dans la note 3.7.

Les malis de fusion sur actifs incorporels comprennent :

→ A hauteur de 38,3 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société Arismore, affecté au fonds commercial de l'activité Security.

→ A hauteur de 18,7 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société APLS PCO, affecté au fonds commercial de l'activité Industrie X.

→ A hauteur de 2,2 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2019 de la société Orbium affecté au fonds commercial de l'activité conseil dans le secteur bancaire. Cet actif a été totalement déprécié au cours de l'exercice 2020.

→ A hauteur de 15,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 de la société Cirruseo, affecté au fonds commercial de l'activité Resale.

→ A hauteur de 17,6 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 des sociétés Sutter Mills Groupe, Sutter Mills Core, Sutter Mills Epsilon et Sutter Mills Inside, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Song.

→ A hauteur de 10,8 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 de la société Silveo Holdings S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Industrie X.

→ A hauteur de 21,0 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Gekko S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Cloud.

→ A hauteur de 14,6 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Sentelis S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Applied Intelligence.

→ A hauteur de 17,0 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Opusline S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Santé.

→ A hauteur de 47,4 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Altima S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Song.

→ A hauteur de 13,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 de la société Openminded S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Security.

→ A hauteur de 31,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 des sociétés Exton International S.A.S. et Exton S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Strategy et consulting.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

→ A hauteur de 4,0 M€, le mali technique issu de l’absorption en 2022 de la société Xoomworks S.A.S., affecté au fonds commercial de l’activité Accenture Strategy et consulting.

→ A hauteur de 23,3 M€, le mali technique issu de l’absorption en 2022 des sociétés Nell’Participation S.A.S. et Nell’Armonia S.A.S., affecté au fonds commercial de l’activité Accenture Technology.

→ A hauteur de 26,8 M€, le mali technique issu de l’absorption en 2022 des sociétés Securiview S.A.S. et Wisepartners S.A.S., affecté au fonds commercial de l’activité Accenture Security.

→ A hauteur de 5,5 M€, le mali technique issu de l’absorption en 2023 de la société Bionest SAS, affecté au fonds commercial de l’activité Accenture Strategy et consulting.

→ A hauteur de 49,3 M€, le mali technique issu de l’absorption en 2024 des sociétés Optimind Group S.A.S., Optimind EOSA S.A.S., Optimind Management S.A.S., Optimind IT S.A.S., Optimind Altiad, Optimind GRC S.A.S., Optimind R&B Group S.A.S., Optimind FAS S.A.S., Optimind S.A.S., affectés au fonds commercial des activités Accenture Strategy et consulting et Accenture Operation.

Immobilisations financières :

Au cours de l’exercice social, la société a poursuivi sa participation dans le fonds d’investissement PARTECH. Cette participation a pour but d’avoir un rôle actif sur le marché européen des start-ups. Au 31 août 2025, Accenture S.A.S. a investi au total 16,5 M€ dans le fonds PARTECH et a reçu un retour sur investissement d’un montant de 7,6 M€, soit un solde de 9,0 M€ d’investissements.

Amortissements et dépréciations (en euros) :

FY 2025	31 août 2024	Augmentations	Diminutions	Fusions	31 août 2025
Frais d'établissement et de développement	724 223	440	724 663		—
Immobilisations Incorporelles	10 697 043	54 424	19 913		10 731 554
Inst générales, agencements et aménagements divers	14 990 743	2 923 173	1 401 445		16 512 471
Matériel de bureau et informatique	29 706 302	3 733 610	2 190 438		31 249 475
Total	56 118 313	6 711 649	4 336 461	—	58 493 501

Le traitement de la dépréciation des fonds commerciaux est indiqué dans la note 3.7.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

3.2 Créances et dettes

L'échéancier des créances se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2025	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	—	—	
Prêts	—	—	
Autres immobilisations financières	1 775 376		1 775 376
Clients douteux ou litigieux	421 271	421 271	
Créances clients et comptes rattachés	480 136 362	480 136 362	
Personnel et comptes rattachés	26 540	26 540	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 016 474	2 016 474	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 255 820	7 255 820	
Impôts et taxes divers	1 401 602	1 401 602	
Groupe et associés	89 481 997	89 481 997	
Débiteurs divers	6 018 326	5 380 546	637 780
Charges constatées d'avance	7 998 554	7 998 554	
Total des créances	596 532 326	594 119 169	2 413 156

L'échéancier des dettes se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2025	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	116 784 378	116 784 378	
Personnel et comptes rattachés	150 820 666	150 820 666	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	79 155 870	79 155 870	
Impôts sur les bénéfices	11 990 735	11 990 735	
Taxe sur la valeur ajoutée	55 184 940	55 184 940	
Autres impôts et taxes associées	5 594 539	5 594 539	
Dettes sur immo et comptes rattachés	102 697	102 697	
Autres dettes	3 524 364	3 524 364	
Produits constatés d'avance	222 324 068	222 324 068	
Total des dettes	645 482 263	645 482 263	0

3.3 Entreprises liées

Dans le cadre d'un contrat de gestion centralisé de trésorerie conclu avec certaines sociétés du groupe, la société place ses excédents de trésorerie auprès d'Accenture Finance Limited, une entité de droit irlandais. Au 31 août 2025, le montant ainsi placé s'élevait à 89 375 K€, présenté sur la ligne « Groupe et Associés » de l'échéancier des créances et dans le poste « Autres créances » du bilan.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

3.4 Charges à payer

3.4.1 Détail des charges à payer

Le détail des charges à payer au 31 août 2025 se présente comme suit :

au 31 août 2025	Euros
Fournisseurs, factures non parvenues	20 061 057
Clients, avoirs à établir	—
Charges à payer liées au personnel	145 779 550
Organismes sociaux, charges à payer	51 644 692
Charges à payer liées aux taxes	1 295 779
Total des charges à payer	218 781 078

3.4.2 Plan de Restricted Share Units

Au cours de l’exercice, 97 750 RSU furent attribuées, 131 649 délivrées et 18 372 annulées ou transférées.

A la date du 31 août 2025, le solde de RSU non délivrées est de 283 301 et est valorisé à 46 979 320 euros au bilan de la société.

Les différents flux représentent une charge de 19 289 107 euros au cours de l'exercice clos au 31 août 2025.

La diminution de la charge enregistrée au titre de l’exercice est imputable à la réduction des volumes de RSU attribuées et délivrées, conjuguée à une valorisation inférieure des droits non exercés ; la charge s’élevait à 63.8 M € en 2024.

3.5 Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir au 31 août 2025 se présente comme suit :

au 31 août 2025	Euros
Avoirs à recevoir	—
Clients, factures à établir	151 492 982
Autres produits à recevoir	273 073
Total des produits à recevoir	151 766 055

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

3.6 Capitaux propres

Le capital social de la société Accenture S.A.S. s'élève à 18 161 069 € subdivisé en 18 161 069 actions d'un euro chacune.

La variation des capitaux propres sur l'exercice clos le 31 août 2025 se présente comme suit :

€	31 août 2024	Aff Résultat N-1	Dividendes	Autres	Resultat N	31 août 2025
Capital social	18 161 069					18 161 069
Prime d'émission et de fusion	4 071 760					4 071 760
Réserve légale	1 725 000	91 107				1 816 107
Réserves réglementées	23 637					23 637
Autres réserves	1 761					1 761
Report à nouveau	299 775 276	50 340 226	-45 000 000			305 115 503
Résultat de l'exercice	50 431 333	-50 431 333			61 460 406	61 460 406
Capitaux propres	374 189 839	—	-45 000 000	—	61 460 406	390 650 245

3.7 Provisions et dépréciations

Les mouvements de provision s'analysent comme suit :

Euros	31 août 2024	Dotations	Fusions / Dissolutions	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 août 2025
Provisions pour Risques & Charges	4 987 589	17 618 465		1 681 180	2 518 045	18 406 829
Dépréciation des créances clients	1 275 676			39 032	859 254	377 390
Dépréciation fonds de commerce	8 063 660					8 063 660
Autres dépréciations	6 067 243				1 961 605	4 105 638
Dépréciation des titres de participation	—					—
Dépréciation des créances rattachées à des participations	—					—
Dépréciation autres immo financières	—					—
Total Provisions et Dépréciations	20 394 170	17 618 465	—	1 720 212	5 338 904	30 953 519

Les provisions pour risques et charges concernent majoritairement des pertes à terminaison liées à des contrats clients en cours.

Les autres dépréciations pour 4.1 M€ concernent le risque sur des créances du groupe Optimind.

3.8 Autres comptes

Les charges constatées d'avance au 31 août 2025 s'élèvent à 8,0 M€. Elles représentent des dépenses courantes de l'exercice 2025/2026 concernant principalement des charges de location et de la maintenance.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 222,3 M€. Ils se rapportent à des projets dont l'achèvement est prévu postérieurement au 31 août 2025 et qui ont été facturés.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

Aucun écart de conversion n’est à constater au 31 août 2025 dans la mesure où les transactions libellées en devises (exclusivement intragroupe) sont systématiquement réglées en fin de mois.

4 Compléments d’information sur le compte de résultat au 31 août 2025

4.1 Chiffre d’affaires

Le chiffre d’affaires France d’un montant de 1 924,57 M€ représente 88,43 % du chiffre d’affaires total et est en baisse de 4 %, par rapport à FY25.

4.2 Charges d’exploitation

Les « autres achats et charges externes » et les charges de personnel représentent 93,95 % des charges d’exploitation.

Les “autres achats et charges externes” incluent principalement des coûts de sous-traitance auprès d’autres entités du groupe Accenture.

4.3 Résultat financier

Les autres produits financiers correspondent à des intérêts pour 2,1 M€.

4.4 Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles pour un montant de 433 K€ correspondent principalement à des dotations aux provisions suite à des cessions d’éléments d’actif.

Les produits exceptionnels correspondent à des produits de cession d’éléments d’actifs pour 45 K€.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

4.5 Ventilation de l’impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le tableau ci-dessous ventile l’impôt société entre les opérations d’exploitation et exceptionnelles (en euros).

au 31 août 2025	Résultat avant IS	IS dû	Résultat après IS
Résultat courant	109 654 645	30 181 171	79 473 474
Résultat Exceptionnel	-387 528	-96 882	-290 646
Participation des salariés	-17 722 421		-17 722 421
Bénéfice comptable	91 544 696	30 084 289	61 460 406



	IS dû
Impôt sur les sociétés en France	30 016 604
Dépréciation créances d'IS	2 950 448
Impôt Etranger	784 764
Crédits d'impôt	-3 667 526
	30 084 289

Au cours de l’exercice, la société a comptabilisé un Crédit d’impôt recherche de 2 327 404 € au titre de dépenses engagées dans l’année civile 2024.

4.6 Situation fiscale latente

En base, les éléments réintégrés au 31 août 2025 sont : la participation (17 722 421 €), la contribution C3S (2 502 948 €) et une perte à terminaison client (11 188 881 €). Le total des allègements futurs d’impôt sur les sociétés en base s’élève donc à 31 414 250 €, ce qui correspond à un allègement fiscal futur de 9 730 564 € au taux de 30,975 %.

5 Autres informations

5.1 Effectifs

La ventilation de l’effectif moyen par catégorie de salariés est la suivante :

Effectif	31 août 2025	31 août 2024
Cadres	5 512	5 878
Agent de maîtrise	85	82
Employés	15	18
Apprentis	169	182
Contrats de qualification	8	10
Total	5 789	6 170

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

5.2 Liste des filiales et participations

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P Détenue Divid.Encaiss	Val Brute Titres Val nette Titres	Prêts avances Cautions	Chiffres d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
NELL ARMONIA ISRAEL	2	100 %	1		—
7 Totzeret Haaretz 6789104 Tel Aviv - Jaffa	1 220 907		1		—
LINKBYNET COMPANY VIETNAM	36 078	100 %	38 756		4 229 610
Floor 9, Tower A, 285 Cach Mang Thang Tam Street, Ward 12, District 10, Ho Chi Minh City, Vietnam	-158 689		38 756		595 896
OPTIMIND Luxembourg	125 000		515 229		2 283 892
29, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange Luxembourg	1 388 659		515 229		385 402
OPTIMIND Risk Services	125 000		2 458 157		176 704
29, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange Luxembourg	677 252		2 458 157		-55 536
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
NEANT					
AUTRES TITRES					
PARTECH			8 951 460		
			8 951 460		

5.3 Engagements hors bilan

Le montant de l’engagement pour indemnités de départ en retraite a été calculé avec l’assistance d’un actuaire, externe à l’entreprise, sur la base de l’effectif au 31 août 2025. Cette estimation s’élève, charges sociales incluses à 21 992 K€. Cet engagement n’est pas provisionné au 31 août 2025.

Les engagements reçus des banques s’élèvent à 4 132 K€ et concernent la garantie de paiement d’un dépôt de garantie.

Selon l’engagement pris par la Société, le solde des investissements à réaliser dans le fonds PARTECH s’élève à 482 K€. Les investissements sont réalisés au fur et à mesure des demandes du fonds.

5.4 Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés par Accenture PLC, 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

5.5 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement post clôture significatif, pouvant avoir une incidence sur les états financiers de la Société, n’est à signaler.

ACCENTURE S.A.S.
Société par Actions Simplifiée au capital de 18.161.069 euros
Siège social : 118-122 avenue de France - 75013 Paris
732 075 312 RCS Paris

(Ci-après la Société)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 12 FEVRIER 2026

Au siège social de la Société, Accenture Holdings France S.A.S., Société par Actions Simplifiée, au capital social de 771 037 405 euros dont le siège social est situé au 118 avenue de France - 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 477 832 612, représentée par son Président, Monsieur Christophe Jeantet.

Agissant en sa qualité d'associé unique (ci-après l'« Associé Unique») propriétaire de l'ensemble des actions composant le capital social de la Société,

Connaissance prise des documents suivants :

- une copie de la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes et au Comité Social et Économique,
- une copie des statuts de la Société,
- les comptes annuels au 31 août 2025,
- le rapport de gestion,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- le projet de décision adressé à l'Associé Unique.

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Président sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice clos au 31 août 2025,
- lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2025,
- approbation des comptes, de l'exercice clos au 31 août 2025 et des rapports ci-dessus; quitus au Président,
- affectation du résultat de l'exercice clos au 31 août 2025,
- proposition de distribuer un dividende,
- conventions réglementées,
- pouvoirs pour les formalités.

Il est rappelé que l'ensemble des documents prévus par la loi a été tenu à la disposition de l'Associé Unique au siège social conformément aux dispositions des statuts de la Société, ce qui est reconnu exact par l'Associé Unique présent.

La société KPMG SA, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Nicolas Poncet, Associé signataire, qui a été régulièrement informée par courrier des décisions devant être prises ce jour par l'Associé Unique, est absente et excusée.

Le Comité Social et Économique a aussi été informé selon les formalités prévues par la loi.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2025, tels qu'ils ont été établis et présentés, et qui font apparaître un bénéfice comptable de soixante et un millions quatre cent soixante mille quatre cent six euros (61 460 406 €).

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos au 31 août 2025.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal d'un montant de un million trois cent soixante-trois mille vingt-deux euros (1 363 022 €).

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

Le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à soixante et un millions quatre cent soixante mille quatre cent six euros (61 460 406 €).

Compte tenu de l'existence d'un report à nouveau créditeur de trois cent cinq millions cent quinze mille cinq cent trois (305 115 503 €), le bénéfice distribuable s'élève à trois cent soixante-six millions cinq cent soixante-quinze mille neuf cent neuf (366 575 909 €).

Après en avoir délibéré, le Président décide de proposer à l'Associé unique de l'affecter de la manière suivante, étant précisé que la réserve légale s'élève à 1 816 107 € :

- 80 000 000 € à une distribution de dividendes,
- 286 575 909 € soit le solde, au compte de report à nouveau.

Le dividende est ainsi d'environ 4,405 € pour chacune des 18.161.069 actions composant le capital social.

Il est rappelé que l'abattement fiscal de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ne s'applique pas au bénéficiaire personne morale.

L'Associé Unique décide que ces dividendes seront versés en numéraire et qu'ils seront mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société a procédé à une distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos en :	Dividende Global	Revenus non éligibles à l'abattement si l'associé unique est une personne morale	Revenus éligibles à l'abattement
2024	45 000 000 €	(de 40%) 45 000 000 €	0 €
2023	20 000 000 €	(de 40%) 20 000 000 €	0 €
2022	0 €	0 €	0 €

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, prend acte qu'au cours de l'exercice clos aucune convention réglementée nouvelle n'est intervenue.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION - POUVOIR POUR LES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment à Lextenso pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

*
* *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique au moyen d'un procédé de signature électronique avancée (SEA) mis en œuvre par un prestataire tiers, DocuSign, garantissant la sécurité et l'intégrité des exemplaires numériques conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique et au règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Pour Accenture Holdings France S.A.S.
Représentée par Monsieur Christophe Jeantet

Signé par :

A1A1A700838E421...

TRANSLATION FOR CONVENIENCE

ACCENTURE S.A.S.
Simplified Limited Company with company capital of 18.161.069 euros
Head office : 118-122, Avenue de France - 75013 Paris
732 075 312 RCS Paris

(Hereinafter the Company)

MINUTES FOR THE DECISIONS OF SOLE SHAREHOLDER
OF FEBRUARY 12, 2026

At the Company's head office, Accenture Holdings France S.A.S., Simplified Limited Company, with company capital of 771 037 405 euro whose head office is located at 118 avenue de France - 75013 Paris, registered in the Paris trade and companies register under number 477 832 612, represented by its President, Mr. Christophe Jeantet,

Acting as a sole shareholder (the "Sole Shareholder") who owns all of the shares that make up the Company's capital,

Taking due note of the following documents:

- a copy of the informative letter addressed to the External Auditor and to the Company's Works Council,
- a copy of the Company's Articles of Association,
- the annual financial statements as of August 31st 2025,
- the management report,
- the External Auditor's report,
- the draft decision addressed to the Sole Shareholder.

Took the decisions based on the following agenda:

- reading the President's report on management and social operations for the fiscal year ended on August 31st 2025,
- reading the External Auditor's report on the annual financial statements of the Financial Year ended on August 31st 2025,
- approval of the accounts for the fiscal year ended on August 31st 2025 and the above reports; discharge to the President,
- allocation of the result for the fiscal year ended on August 31st 2025,
- proposal to distribute a dividend,
- regulated agreements,
- power of attorney for formalities.

It is recalled that all the documents provided by the law have been made available to the Sole Shareholder at Company's head office in accordance with the provisions of the Company's Articles of Association, which is recognized as accurate by the present Sole Shareholder.

The company KPMG SA, External Auditor, represented by Mr. Nicolas Poncet, a signatory Partner, who has been regularly informed by mail of the decisions to be taken today by the Sole Shareholder, is absent and excused.

The Company's Works Council has also been informed according to the conditions and formalities provided by the law.

FIRST DECISION - APPROVAL OF THE FINANCIAL STATEMENTS

The Sole Shareholder, after reading the management report and the External Auditor's report, approves the annual financial statements of fiscal year on August 31st 2025, as they have been drawn up and presented, and which show an accounting profit of sixty-one million four hundred and sixty thousand four hundred and six euros (61 460 406 €).

As a result, the Sole Shareholder gives the President discharge in respect of his management under the fiscal year on August 31st, 2025.

The Sole Shareholder takes formal note that the financial statements for the fiscal year just ended include non-deductible expenses from the taxable income one million three hundred sixty-three thousand twenty-two euros (1 363 022 €).

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

SECOND DECISION - ALLOCATION OF THE RESULT

The net profit for the fiscal year just ended amounts to sixty-one million four hundred and sixty thousand four hundred and six euros (61 460 406 €).

Given the existence of a credit carry forward of three hundred and five million one hundred and fifteen thousand five hundred and three euros (305 115 503 €), the distributable profit amounts to three hundred sixty-six million five hundred seventy-five thousand nine hundred and nine euros (366 575 909 €).

After deliberation, the Chairman decides to propose to the Sole Shareholder to allocate it as follows, it being specified that the legal reserve amounts to 1 816 107 €:

- 80 000 000 € to dividend distribution,
- 286 575 909 €, representing the balance, to the retained earnings account.

The dividend is around 4,405 € for each of the 18.161.069 shares comprising the share capital. It is recalled that the 40% tax allowance mentioned in item 2 of point 3 of Article 158 of the General Tax Code does not apply to the beneficiary being a legal person.

The Sole Shareholder decides that these dividends will be paid in cash and that they will be paid at the Company's registered head office from this day onwards.

In accordance with the provisions of Article 243 bis of the General Tax Code, it is recalled that the Company has distributed the following dividends for the last three fiscal years:

Financial Year :	Global Dividend	Income not eligible for allowance if Sole Shareholder is a legal entity	Income eligible for allowance
2024	45 000 000 €	(de 40%) 45 000 000 €	0 €
2023	20 000 000 €	(de 40%) 20 000 000 €	0 €
2022	0 €	0 €	0 €

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

THIRD DECISION - REGULATED AGREEMENTS

The Sole Shareholder, in accordance with the provisions of Article L.227-10 of the Code of Commerce, takes note that during the past financial year no new regulated agreements have been entered into and that the letter relating to the agreements concluded on normal and current terms has effectively been handed over, within the legal time frame, to the External Auditor.

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

FOURTH DECISION - POWER OF ATTORNEY FOR FORMALITES

The Sole Shareholder gives all powers to the bearer of an original, a copy or an excerpt from these minutes and in particular to Lextenso to carry out all formalities provided by law.

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

*
* *

From all of the above, the present minutes have been drawn up, which was signed by the Sole Shareholder by means of an advanced electronic signature process (SEA) implemented by a third-party service provider, DocuSign, which guarantees the security and integrity of digital copies in accordance with Articles 1366 and 1367 of the Civil Code, implementing decree no. 2017-1416 of September 28, 2017 relating to electronic signature and to Regulation (EU) No 910/2014 of the European Parliament and of the Council of 23 July 2014 on electronic identification and trust services for electronic transactions within the internal market.

**For Accenture Holdings France S.A.S.
Represented by Mr. Christophe Jeantet**

Signé par :

A1A1A700838E421...



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Accenture S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2025

Accenture S.A.S.

118-122, avenue de France - 75013 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Accenture S.A.S.

118-122, avenue de France - 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2025

À l'Associé unique de la société Accenture S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Accenture S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valorisation des fonds commerciaux, des malis techniques affectés aux fonds commerciaux et des titres de participations, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 décembre 2025

KPMG S.A.

Nicolas PONCET

Associé

Accenture S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 août 2025

1 - BILAN ACTIF					DGFIP N° 2050 2025
ACCENTURE S.A.S.					
		2025			2024
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		—			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement *	—	—	—	—
	Frais de développement *	—	—	—	440
	Concessions, brevets et droits similaires	10 731 554	10 731 554	—	54 424
	Fonds commercial (1)	73 892 138	8 063 660	65 828 477	65 828 477
	Autres immobilisations incorporelles	358 258 272	—	358 258 272	358 262 270
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	—	—	—	—
	Terrains	—	—	—	—
	Constructions	—	—	—	—
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	—
	Autres immobilisations corporelles	60 904 901	47 761 946	13 142 955	9 865 511
	Immobilisations en cours	48 624	—	48 624	151 147
	Avances et acomptes	569 935	—	569 935	42 959
	1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	—	—	—	—
	Autres participations	3 012 142	—	3 012 142	3 012 142
	Créances rattachées à des participations	—	—	—	—
	Autres titres immobilisés	8 951 460	—	8 951 460	10 333 300
	Prêts	—	—	—	—
	Autres immobilisations financières *	1 775 376	—	1 775 376	2 550 583
TOTAL (II)		518 144 405	66 557 161	451 587 243	450 101 257
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements	—	—	—	—
	En cours de production de biens	—	—	—	—
	En cours de production de services	14 633 290	—	14 633 290	17 469 230
	Produits intermédiaires et finis	—	—	—	—
	Marchandises	—	—	—	—
	Avances et acomptes versés sur commandes	109 623	—	109 623	1 801 026
	CRÉANCES				
	Clients et comptes rattachés (3)*	480 557 633	377 390	480 180 243	513 500 790
	Autres créances (3)	106 090 624	4 105 638	101 984 985	138 417 689
COMPTES DE RÉGULARISATION	DIV. RS				
	Capital souscrit et appelé, non versé	—	—	—	—
	valeurs mobilières de placement (dont actions propres *)	—	—	—	—
	Disponibilités	171 895	—	171 895	496 728
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	7 998 554	—	7 998 554	2 516 626
	TOTAL (III)	609 561 622	4 483 029	605 078 593	674 202 090
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	—			
	Primes de remboursement des obligations (V)	—			
	Ecart de conversion actif * (VI)	—			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	1 127 706 028	71 040 191	1 056 665 837	1 124 303 347

2 - BILAN PASSIF avant répartition

ACCENTURE S.A.S.

		2025	2024
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	18 161 069	18 161 069
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 071 760	4 071 760
	Écarts de réévaluation (2) *	—	—
	Réserve légale (3)	1 816 107	1 725 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	—	—
	Réserves réglementées (3)* Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	23 637	23 637
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants :	1 761	1 761
	Report à nouveau	305 115 503	299 775 276
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	61 460 406	50 431 333
	Subventions d'investissement	—	—
	Provisions réglementées *	—	—
	TOTAL (I)	390 650 245	374 189 839
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	—	—
	Avances conditionnées	—	—
	TOTAL (II)	—	—
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	18 406 829	4 987 589
	Provisions pour charges	—	—
	TOTAL (III)	18 406 829	4 987 589
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	—	—
	Autres emprunts obligataires	—	—
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	—	—
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	—	—
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 126 498	2 197 210
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 784 378	180 768 823
	Dettes fiscales et sociales	302 746 753	357 665 568
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	102 697	15 344
	Autres dettes	3 524 364	6 862 206
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	222 324 068	197 616 765
	TOTAL (IV)	647 608 761	745 125 919
	Écarts de conversion passif * (V)	—	—
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	1 056 665 837	1 124 303 347
RENVOIS	Écart de réévaluation incorporé au capital	—	—
	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	—	—
	Dont Écart de réévaluation libre	—	—
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	—	—
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	—	—
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	645 482 263	742 587 484
	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	—	—

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)				DGFIP N° 2052 2025	
ACCENTURE S.A.S.					
				2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			78 505 139	101 124 130
	Production vendue	biens *		—	—
		services *		2 097 950 918	2 189 369 718
	Chiffres d'affaires nets *			2 176 456 057	2 290 493 848
	Production stockée *			(2 835 939)	(3 684 708)
	Production immobilisée *			—	—
	Subventions d'exploitation			—	—
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			7 059 116	2 705 143
	Autres produits (1) (11)			3 598 315	378 184
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			2 184 277 550	2 289 892 468
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			—	—
	Variation de stock (marchandises) *			—	—
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			—	—
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			—	—
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			1 212 161 162	1 262 290 257
	Impôts, taxes et versements assimilés *			22 345 907	22 784 490
	Salaires et traitements *			491 666 434	525 595 441
	Charges sociales (10)			247 169 222	328 640 993
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ — dotations aux amortissements * — dotations aux provisions	6 293 526	7 731 167
				—	—
				—	350 000
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			—
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			17 618 465	3 077 073
	Autres charges (12)			79 332 297	60 884 767
Total des charges d'exploitation (4) (II)			2 076 587 017	2 211 354 190	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				107 690 532	78 538 277
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				—
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				—
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			—	—
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			309	—
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			2 066 322	1 395 695
	Reprises sur provisions et transferts de charges			—	1 742 123
	Différences positives de change			—	—
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			—	—
	Total des produits financiers (V)			2 066 632	3 137 819
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			—	250 872
	Intérêts et charges assimilées (6)			102 519	1 831 791
	Différences négatives de change			—	—
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			—	—
	Total des charges financières (VI)			102 519	2 082 663
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				1 964 113	1 055 155
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				109 654 645	79 593 433

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2025

ACCENTURE S.A.S.

		2025	2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	—	—
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	45 038	57 101
	Reprises sur provisions et transferts de charges	—	60 570
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	45 038	117 671
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	67 995	129 459
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	198 242	12 977
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	166 328	411 303
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	432 567	553 741
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(387 528)	(436 069)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		17 722 421	9 044 416
Impôts sur les bénéfices * (X)		30 084 289	19 681 613
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		2 186 389 221	2 293 147 959
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		2 124 928 815	2 242 716 625
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		61 460 406	50 431 333
RENOIS	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	—	—
	1 { produits de locations immobilières	—	—
	1 { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	—	—
	1 { Crédit-bail mobilier *	1 824 522	2 621 785
	1 { Crédit-bail immobilier	—	—
	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	—	—
	Dont produits concernant les entreprises liées	2 065 955	1 395 696
	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1 309	—
	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	—	—
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	—	—
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	—	—
	Dont transferts de charges	—	—
	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	—	—
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	—	—
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	78 115 374	58 709 519
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

ANNEXE

La société Accenture S.A.S. a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger, toutes prestations de conseil aux entreprises notamment en matière d'organisation, de gestion, de stratégie, d'informatique et autres technologies, toutes prestations d'assistance en matière de gestion de projets, tous travaux ou services à toutes entreprises, en matière d'informatique, de technologies de l'information ou autres technologies, de création ou de gestion de sites Internet, de formation, et d'assistance en matière de gestion.

1 Faits marquants de l'exercice

Contrôle Urssaf

Le contrôle Urssaf initié en janvier 2024, concernant les années civiles 2021, 2022 et 2023, s'est conclu en janvier 2025 sans rectification significative.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels, arrêtés au 31 août 2025, ont été établis et sont présentés conformément aux règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France, notamment le règlement n°2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Accenture Holdings France S.A.S.. Dans ce cadre, la société verse à Accenture Holdings France S.A.S. l'impôt sur les bénéfices dont elle serait redevable si elle était imposée séparément.

2.1 Actif immobilisé

Les éléments d'actif immobilisé ont été évalués selon la méthode des coûts historiques. Ainsi, la valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire ou selon le mode dégressif lorsque ce dernier reflète mieux la dépréciation économique des immobilisations concernées. Les dotations aux amortissements sont calculées prorata temporis sur la base des durées d'utilisation suivantes :

Immobilisations	Durée / mois	Mode
Logiciels	12	Linéaire
Agencements, installations	108	Linéaire
Câblage informatique	36	Dégressif
PC fixes et portables	36	Dégressif
Autres matériels informatiques, serveurs inclus	60	Dégressif
Installations et matériel téléphoniques	60	Dégressif
Mobilier de bureau	108	Linéaire
Autres matériels de bureau	60	Linéaire

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation, créances rattachées, prêts et dépôts et cautionnements. Les titres de participation sont évalués à la valeur d'utilité appréciée en fonction de plusieurs critères : capitaux propres, rentabilité, perspectives d'évolution, et intérêt stratégique

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

pour le groupe Accenture. Lorsque les filiales enregistrent des pertes durables, la valeur d'inventaire retenue à la clôture de l'exercice est égale à la quote-part de situation nette correspondant aux titres détenus. Si la situation nette de la filiale est négative, une provision complémentaire est enregistrée lorsqu'il existe un risque de comblement de passif.

Dans le cadre de la première application, au 1er septembre 2016, du Règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 qui transpose la directive comptable européenne 2013/34/UE, une analyse relative aux fonds commerciaux et aux malis techniques a été menée.

Au terme de cette analyse, l'affectation des malis techniques au poste « fonds commercial » n'a pas été remise en cause.

Les fonds commerciaux de la société sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.2 Reconnaissance du revenu

Les revenus de la société sont issus principalement de contrats en régie et de contrats au forfait pour lesquels le chiffre d'affaires est reconnu comme suit :

Les produits d'exploitation et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les produits d'exploitation et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Les créances relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en factures à établir, selon que les prestations réalisées ont été facturées ou non. Si la facturation est supérieure aux prestations réalisées, le différentiel figure en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, si le coût de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à la clôture de l'exercice à hauteur de la différence.

Cette provision apparaît alors au passif du bilan en provision pour risques et charges.

2.3 En-cours de production de services

Les coûts engagés dans la phase initiale des contrats (coûts de transition et/ou de transformation) sont différés lorsqu'ils sont spécifiques aux contrats, qu'ils se rapportent à une activité future et/ou génèrent des avantages économiques futurs, et qu'ils sont recouvrables. Ces coûts sont alors classés en en-cours de production de services et sont rapportés au résultat sur la durée du contrat ou au gré des versements effectués par le client lorsqu'un financement spécifique est prévu au contrat.

2.4 Disponibilités

Le solde bancaire apparaissant au bilan correspond au solde non encore placé sur le compte de cash pooling. Ce compte de cash pooling est inclus dans le poste « Autres créances » ou « Autres dettes » du bilan selon la position à la clôture de l'exercice.

2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont valorisées sur la base du dernier cours de change en date du 31 août 2025.

2.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Accenture S.A.S. à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel, ou découler des pratiques de la société.

Le montant provisionné correspond à la sortie de ressources qu'Accenture S.A.S. estime probable pour remplir son obligation.

2.7 Plan d'attribution d'actions gratuites

Certains salariés de la société bénéficient de promesses sans garantie de se voir remettre à une date ultérieure des actions de la société mère, Accenture plc, dénommés « Restricted Share Units » (RSU), dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du groupe datant de 2010 et modifié en 2020.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

- Les droits sont acquis linéairement ou in fine sur des périodes variant généralement entre 1 et 5 ans, sous condition de présence.
- chaque RSU donne droit à la livraison, à la date et dans les conditions prévues sur l'accord d'attribution individuel, d'une action de catégorie A de la société Accenture plc ;
- Les RSU sont réputées qualifiées ou non qualifiées, c'est-à-dire octroyées selon un plan conforme ou non conforme aux dispositions du Code de Commerce français. Les RSU peuvent donner lieu à la livraison d'actions nouvelles d'Accenture plc ou être livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc ;
- Les RSU qualifiées suivent un régime fiscal différent pour les bénéficiaires de celui applicable aux RSU non qualifiées ; les actions livrées au titre de RSU qualifiées postérieures à janvier 2016

doivent être livrées au moins un an après la date d'octroi des RSU et ne peuvent être cédées avant une période de deux années suivant l'octroi ;

- Depuis le 4 février 2016, les RSU octroyées dans le cadre des promotions et des recrutements de Managing Directors, au titre du Programme d'investissement volontaire ainsi que les RSU de performance sont qualifiées.

Pour les RSU livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc, aux termes d'un contrat entre la société mère et sa filiale, Accenture plc refacture à Accenture S.A.S. une charge égale au coût de rachat des actions sur le marché au moment de la livraison. En conséquence, en application du règlement CRC 2008-15, la société constitue une provision au titre des droits acquis ou partiellement acquis mais non encore versés. La provision est calculée sur la base du cours de l'action Accenture plc à la clôture de l'exercice (\$ 259,97 au 31 août 2025) et tient compte d'hypothèses de taux de départ.

3 Compléments d'information sur le bilan au 31 août 2025

3.1 Immobilisations

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements retracent l'évolution de ces postes sur l'exercice clos le 31 août 2025.

Valeurs brutes des immobilisations (en euros) :

FY 2025	31 août 2024	Acquisitions	Cessions	Fusions	31 août 2025
Frais d'établissement et de développement	724 664	—	724 664		—
Immobilisations Incorporelles	442 905 877	—	23 911		442 881 965
Inst générales, agencements et aménagements divers	19 387 136	5 305 849	1 401 445		23 291 540
Matériel de bureau et informatique	35 175 420	4 638 765	2 200 824		37 613 361
Avances et acomptes	42 959	526 975	—		569 935
Immobilisations corporelles en cours	151 147	—	102 522		48 624
Autres participations	3 012 142	—	—		3 012 142
Autres titres immobilisés	10 333 300	213 840	1 595 680		8 951 460
Prêts et autres immobilisations financières	2 550 583	169 479	944 686		1 775 376
Total	514 283 231	10 854 908	6 993 732	—	518 144 405

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles, en valeurs brutes, incluent des logiciels à hauteur de 10 731 554 €, des malis de fusion sur actifs incorporels à hauteur de 358 258 272 € et des fonds commerciaux pour 73 892 138 €.

Ces fonds commerciaux comprennent :

→ A hauteur de 55,9 M€, le fonds commercial de l'activité Managed Services.

→ A hauteur de 2,8 M€, le fonds commercial de l'activité Song.

→ A hauteur de 5,5 M€, les fonds commerciaux de l'activité optimisation de la performance après-vente, ces fonds étant dépréciés à 100%.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

→ A hauteur de 7,8 M€, les fonds commerciaux de l'activité Technology, provenant de l'intégration de la société Linkbynet S.A.S.

→ A hauteur de 0,4 M€, les fonds commerciaux de l'activité Strategy et Consulting, provenant de l'intégration de la société Umlaut S.A.S., ces fonds étant dépréciés à 100%

→ A hauteur de 1,6 M€, les fonds commerciaux de l'activité Industry X, provenant de l'intégration de la société Optimind Group S.A.S.

Le principal indicateur de valeur des fonds commerciaux est le chiffre d'affaires qu'ils permettent de générer.

Le montant de la dépréciation des fonds commerciaux est indiqué dans la note 3.7.

Les malis de fusion sur actifs incorporels comprennent :

→ A hauteur de 38,3 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société Arismore, affecté au fonds commercial de l'activité Security.

→ A hauteur de 18,7 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société APLS PCO, affecté au fonds commercial de l'activité Industrie X.

→ A hauteur de 2,2 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2019 de la société Orbium affecté au fonds commercial de l'activité conseil dans le secteur bancaire. Cet actif a été totalement déprécié au cours de l'exercice 2020.

→ A hauteur de 15,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 de la société Cirruseo, affecté au fonds commercial de l'activité Resale.

→ A hauteur de 17,6 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 des sociétés Sutter Mills Groupe, Sutter Mills Core, Sutter Mills Epsilon et Sutter Mills Inside, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Song.

→ A hauteur de 10,8 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 de la société Silveo Holdings S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Industrie X.

→ A hauteur de 21,0 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Gekko S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Cloud.

→ A hauteur de 14,6 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Sentelis S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Applied Intelligence.

→ A hauteur de 17,0 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Opusline S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Santé.

→ A hauteur de 47,4 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Altima S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Song.

→ A hauteur de 13,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 de la société Openminded S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Security.

→ A hauteur de 31,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 des sociétés Exton International S.A.S. et Exton S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Strategy et consulting.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

→ A hauteur de 4,0 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 de la société Xoomworks S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Strategy et consulting.

→ A hauteur de 23,3 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 des sociétés Nell'Participation S.A.S. et Nell'Armonia S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Technology.

→ A hauteur de 26,8 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 des sociétés Securiview S.A.S. et Wisepartners S.A.S., affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Security.

→ A hauteur de 5,5 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2023 de la société Bionest SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Strategy et consulting.

→ A hauteur de 49,3 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2024 des sociétés Optimind Group S.A.S., Optimind EOSA S.A.S., Optimind Management S.A.S., Optimind IT S.A.S., Optimind Altiad, Optimind GRC S.A.S., Optimind R&B Group S.A.S., Optimind FAS S.A.S., Optimind S.A.S., affectés au fonds commercial des activités Accenture Strategy et consulting et Accenture Operation.

Immobilisations financières :

Au cours de l'exercice social, la société a poursuivi sa participation dans le fonds d'investissement PARTECH. Cette participation a pour but d'avoir un rôle actif sur le marché européen des start-ups. Au 31 août 2025, Accenture S.A.S. a investi au total 16,5 M€ dans le fonds PARTECH et a reçu un retour sur investissement d'un montant de 7,6 M€, soit un solde de 9,0 M€ d'investissements.

Amortissements et dépréciations (en euros) :

FY 2025	31 août 2024	Augmentations	Diminutions	Fusions	31 août 2025
Frais d'établissement et de développement	724 223	440	724 663		—
Immobilisations Incorporelles	10 697 043	54 424	19 913		10 731 554
Inst générales, agencements et aménagements divers	14 990 743	2 923 173	1 401 445		16 512 471
Matériel de bureau et informatique	29 706 302	3 733 610	2 190 438		31 249 475
Total	56 118 313	6 711 649	4 336 461	—	58 493 501

Le traitement de la dépréciation des fonds commerciaux est indiqué dans la note 3.7.

3.2 Créances et dettes

L'échéancier des créances se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2025	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	—	—	
Prêts	—	—	
Autres immobilisations financières	1 775 376		1 775 376
Clients douteux ou litigieux	421 271	421 271	
Créances clients et comptes rattachés	480 136 362	480 136 362	
Personnel et comptes rattachés	26 540	26 540	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 016 474	2 016 474	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 255 820	7 255 820	
Impôts et taxes divers	1 401 602	1 401 602	
Groupe et associés	89 481 997	89 481 997	
Débiteurs divers	6 018 326	5 380 546	637 780
Charges constatées d'avance	7 998 554	7 998 554	
Total des créances	596 532 326	594 119 169	2 413 156

L'échéancier des dettes se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2025	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	116 784 378	116 784 378	
Personnel et comptes rattachés	150 820 666	150 820 666	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	79 155 870	79 155 870	
Impôts sur les bénéfices	11 990 735	11 990 735	
Taxe sur la valeur ajoutée	55 184 940	55 184 940	
Autres impôts et taxes associées	5 594 539	5 594 539	
Dettes sur immo et comptes rattachés	102 697	102 697	
Autres dettes	3 524 364	3 524 364	
Produits constatés d'avance	222 324 068	222 324 068	
Total des dettes	645 482 263	645 482 263	0

3.3 Entreprises liées

Dans le cadre d'un contrat de gestion centralisé de trésorerie conclu avec certaines sociétés du groupe, la société place ses excédents de trésorerie auprès d'Accenture Finance Limited, une entité de droit irlandais. Au 31 août 2025, le montant ainsi placé s'élevait à 89 375 K€, présenté sur la ligne « Groupe et Associés » de l'échéancier des créances et dans le poste « Autres créances » du bilan.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

3.4 Charges à payer

3.4.1 *Détail des charges à payer*

Le détail des charges à payer au 31 août 2025 se présente comme suit :

au 31 août 2025	Euros
Fournisseurs, factures non parvenues	20 061 057
Clients, avoirs à établir	—
Charges à payer liées au personnel	145 779 550
Organismes sociaux, charges à payer	51 644 692
Charges à payer liées aux taxes	1 295 779
Total des charges à payer	218 781 078

3.4.2 *Plan de Restricted Share Units*

Au cours de l'exercice, 97 750 RSU furent attribuées, 131 649 délivrées et 18 372 annulées ou transférées.

A la date du 31 août 2025, le solde de RSU non délivrées est de 283 301 et est valorisé à 46 979 320 euros au bilan de la société.

Les différents flux représentent une charge de 19 289 107 euros au cours de l'exercice clos au 31 août 2025.

La diminution de la charge enregistrée au titre de l'exercice est imputable à la réduction des volumes de RSU attribuées et délivrées, conjuguée à une valorisation inférieure des droits non exercés ; la charge s'élevait à 63.8 M€ en 2024.

3.5 Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir au 31 août 2025 se présente comme suit :

au 31 août 2025	Euros
Avoirs à recevoir	—
Clients, factures à établir	151 492 982
Autres produits à recevoir	273 073
Total des produits à recevoir	151 766 055

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

3.6 Capitaux propres

Le capital social de la société Accenture S.A.S. s'élève à 18 161 069 € subdivisé en 18 161 069 actions d'un euro chacune.

La variation des capitaux propres sur l'exercice clos le 31 août 2025 se présente comme suit :

€	31 août 2024	Aff Résultat N-1	Dividendes	Autres	Resultat N	31 août 2025
Capital social	18 161 069					18 161 069
Prime d'émission et de fusion	4 071 760					4 071 760
Réserve légale	1 725 000	91 107				1 816 107
Réserves réglementées	23 637					23 637
Autres réserves	1 761					1 761
Report à nouveau	299 775 276	50 340 226	-45 000 000			305 115 503
Résultat de l'exercice	50 431 333	-50 431 333			61 460 406	61 460 406
Capitaux propres	374 189 839	—	-45 000 000	—	61 460 406	390 650 245

3.7 Provisions et dépréciations

Les mouvements de provision s'analysent comme suit :

Euros	31 août 2024	Dotations	Fusions / Dissolutions	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 août 2025
Provisions pour Risques & Charges	4 987 589	17 618 465		1 681 180	2 518 045	18 406 829
Dépréciation des créances clients	1 275 676			39 032	859 254	377 390
Dépréciation fonds de commerce	8 063 660					8 063 660
Autres dépréciations	6 067 243				1 961 605	4 105 638
Dépréciation des titres de participation	—					—
Dépréciation des créances rattachées à des participations	—					—
Dépréciation autres immo financières	—					—
Total Provisions et Dépréciations	20 394 170	17 618 465	—	1 720 212	5 338 904	30 953 519

Les provisions pour risques et charges concernent majoritairement des pertes à terminaison liées à des contrats clients en cours.

Les autres dépréciations pour 4.1 M€ concernent le risque sur des créances du groupe Optimind.

3.8 Autres comptes

Les charges constatées d'avance au 31 août 2025 s'élèvent à 8,0 M€. Elles représentent des dépenses courantes de l'exercice 2025/2026 concernant principalement des charges de location et de la maintenance.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 222,3 M€. Ils se rapportent à des projets dont l'achèvement est prévu postérieurement au 31 août 2025 et qui ont été facturés.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

Aucun écart de conversion n'est à constater au 31 août 2025 dans la mesure où les transactions libellées en devises (exclusivement intragroupe) sont systématiquement réglées en fin de mois.

4 Compléments d'information sur le compte de résultat au 31 août 2025

4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires France d'un montant de 1 924,57 M€ représente 88,43 % du chiffre d'affaires total et est en baisse de 4 %, par rapport à FY25.

4.2 Charges d'exploitation

Les « autres achats et charges externes » et les charges de personnel représentent 93,95 % des charges d'exploitation.

Les “autres achats et charges externes” incluent principalement des coûts de sous-traitance auprès d'autres entités du groupe Accenture.

4.3 Résultat financier

Les autres produits financiers correspondent à des intérêts pour 2,1 M€.

4.4 Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles pour un montant de 433 K€ correspondent principalement à des dotations aux provisions suite à des cessions d'éléments d'actif.

Les produits exceptionnels correspondent à des produits de cession d'éléments d'actifs pour 45 K€.

4.5 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le tableau ci-dessous ventile l'impôt société entre les opérations d'exploitation et exceptionnelles (en euros).

au 31 août 2025	Résultat avant IS	IS dû	Résultat après IS
Résultat courant	109 654 645	30 181 171	79 473 474
Résultat Exceptionnel	-387 528	-96 882	-290 646
Participation des salariés	-17 722 421		-17 722 421
Bénéfice comptable	91 544 696	30 084 289	61 460 406



	IS dû
Impôt sur les sociétés en France	30 016 604
Dépréciation créances d'IS	2 950 448
Impôt Etranger	784 764
Crédits d'impôt	-3 667 526
	30 084 289

Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé un Crédit d'impôt recherche de 2 327 404 € au titre de dépenses engagées dans l'année civile 2024.

4.6 Situation fiscale latente

En base, les éléments réintégrés au 31 août 2025 sont : la participation (17 722 421 €), la contribution C3S (2 502 948 €) et une perte à terminaison client (11 188 881 €). Le total des allègements futurs d'impôt sur les sociétés en base s'élève donc à 31 414 250 €, ce qui correspond à un allègement fiscal futur de 9 730 564 € au taux de 30,975 %.

5 Autres informations

5.1 Effectifs

La ventilation de l'effectif moyen par catégorie de salariés est la suivante :

Effectif	31 août 2025	31 août 2024
Cadres	5 512	5 878
Agent de maîtrise	85	82
Employés	15	18
Apprentis	169	182
Contrats de qualification	8	10
Total	5 789	6 170

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2025
--	--

5.2 Liste des filiales et participations

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P Détenue Divid.Encaiss	Val Brute Titres Val nette Titres	Prêts avances Cautions	Chiffres d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
NELL ARMONIA ISRAEL	2	100 %	1		—
7 Totzeret Haaretz 6789104 Tel Aviv - Jaffa	1 220 907		1		—
LINKBYNET COMPANY VIETNAM	36 078	100 %	38 756		4 229 610
Floor 9, Tower A, 285 Cach Mang Thang Tam Street, Ward 12, District 10, Ho Chi Minh City, Vietnam	-158 689		38 756		595 896
OPTIMIND Luxembourg	125 000		515 229		2 283 892
29, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange Luxembourg	1 388 659		515 229		385 402
OPTIMIND Risk Services	125 000		2 458 157		176 704
29, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange Luxembourg	677 252		2 458 157		-55 536
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
NEANT					
AUTRES TITRES					
PARTECH			8 951 460		
			8 951 460		

5.3 Engagements hors bilan

Le montant de l'engagement pour indemnités de départ en retraite a été calculé avec l'assistance d'un actuaire, externe à l'entreprise, sur la base de l'effectif au 31 août 2025. Cette estimation s'élève, charges sociales incluses à 21 992 K€. Cet engagement n'est pas provisionné au 31 août 2025.

Les engagements reçus des banques s'élèvent à 4 132 K€ et concernent la garantie de paiement d'un dépôt de garantie.

Selon l'engagement pris par la Société, le solde des investissements à réaliser dans le fonds PARTECH s'élève à 482 K€. Les investissements sont réalisés au fur et à mesure des demandes du fonds.

5.4 Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés par Accenture PLC, 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland.

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement post clôture significatif, pouvant avoir une incidence sur les états financiers de la Société, n'est à signaler.